

Paris, le 23 OCT. 2023

Monsieur le Président,

Ces dernières années, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et par les transitions numérique et écologique, les employeurs, qu'ils soient privés ou publics, ont été amenés à interroger leurs modes d'organisation du travail, pour mieux les adapter aux nécessités de de leurs activités et pour répondre aux attentes de leurs salariés et agents. Ces attentes ont en effet évolué, avec une importance croissante accordée à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et à la qualité de vie au travail, conduisant les employeurs à placer l'organisation du travail au cœur de leur politique d'attractivité et de fidélisation.

En parallèle du développement du télétravail et du travail hybride, de plus en plus d'employeurs mettent en place de nouvelles formes d'organisation du travail pouvant conduire à une répartition du temps de travail différente au cours de la semaine. Plusieurs pays européens, comme l'Espagne ou le Royaume-Uni, se sont ainsi lancés récemment dans des démarches expérimentales pour favoriser le développement de la « semaine de 4 jours ». Au-delà de l'alternative entre le travail sur site et le télétravail, des dispositifs comme les tiers-lieux se développent. Enfin, les organisations alternatives portent aussi sur le management et la forme des relations dans l'entreprise : « îlots autonomes », entreprises libérées... Ces organisations du travail alternatives et innovantes permettent de répondre aux aspirations des travailleurs, et sont souvent considérés comme des leviers d'attractivité et de productivité.

En cohérence avec la recommandation numéro six du rapport qui lui a été remis dans le cadre des « Assises du travail » par Jean-Dominique Sénard et Sophie Thiéry, le Gouvernement souhaite pouvoir disposer d'un état des lieux et d'un bilan du développement de ces pratiques, en France et en Europe. Le Gouvernement souhaite également pouvoir disposer d'un socle de recommandations, fondées sur des grands principes et des exemples de bonnes pratiques, à destination des partenaires sociaux aux niveaux national et interprofessionnel ainsi que des acteurs des branches et des entreprises.

Monsieur Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique, social et environnemental

9, place d'Iéna

75775 Paris cedex 16.

Compte tenu de sa composition et de ses modes de travail, le Conseil économique social et environnemental me paraît l'institution la plus à même d'examiner ce sujet.

Si ces travaux n'ont pas vocation à porter sur les thèmes inscrits dans l'agenda social des partenaires sociaux, ils pourront naturellement alimenter les réflexions qui seront menées dans le cadre de la négociation interprofessionnelle qui s'ouvrira cet automne. A cette fin, une restitution intermédiaire de vos travaux aux partenaires sociaux nationaux interprofessionnels pourra utilement être faite dans le courant du mois de janvier 2024.

Je souhaite recueillir l'avis de votre conseil avant la fin du mois de mars 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE